

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 46^e année – N° 1 – Jeudi 11 janvier 2024

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Ordre du jour de la session du Parlement mercredi 24 janvier 2024, à 8h30, à l'Hôtel du Parlement à Delémont (nouvel ordre du jour)

1. Communications
2. Promesse solennelle d'un-e suppléant-e
3. Questions orales
4. Election d'un-e remplaçant-e de la commission de l'environnement et de l'équipement
5. Election d'un-e membre de la commission de la justice
6. Election d'un-e membre et d'un-e remplaçant-e de la commission des affaires extérieures et de la formation
7. Election de d'un-e membre et d'un-e, éventuellement deux, remplaçant-e de la commission de l'économie
8. Election d'un-e remplaçant-e de la commission spéciale mixte pour l'accueil de la commune municipale de Moutier
9. Election du-de la président-e de la commission de la justice

Présidence du Gouvernement

10. Modification de la loi concernant la prévoyance des membres du Gouvernement

Chancellerie d'Etat

Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2024

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

Jeudis: 4 janvier, 4 avril, 18 juillet, 1^{er} août, 15 août, 26 décembre.

Delémont, décembre 2023.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

11. Initiative parlementaire N° 41
Changement de mode électoral pour l'élection au Conseil des Etats. Gabriel Voirol (PLR)
12. Motion N° 1478
Profitions de l'arrivée de Moutier pour restructurer l'Etat. Ismaël Vuillaume (PVL)
13. Question écrite N° 3579
Comment fonctionnent les subventions? Baptiste Laville (VERTE-S)
14. Question écrite N° 3580
Santé, finance et internet: le grand n'importe quoi. Quentin Haas (PCSI)
15. Question écrite N° 3582
Elections fédérales d'octobre 2023 – Couac informatique, et après? Bernard Studer (Le Centre)

Département de l'intérieur

16. Motion N° 1471
Garantir la prise en charge extrafamiliale des jeunes enfants dans la législation cantonale. Alain Beuret (PVL)
17. Interpellation N° 1016
Une nouvelle prison dans le Jura... Et Moutier alors? Christophe Schaffter (CS-POP)

Département des finances

18. Réalisation de l'initiative populaire
« Les plaques moins chères! »
 - 18.1 Modification de la loi sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux (première lecture)
 - 18.2 Décret sur la taxation des véhicules routiers et des bateaux (première lecture)
19. Interpellation N° 1015
Les pratiques de versement compensatoire au lieu d'affiliation à la LPP pour la commune de Haute-Sorne déclarées illégales: qui devra rendre des comptes? Ismaël Vuillaume (PVL)

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

20. Question écrite N° 3577
Filtres à particules des véhicules diesel,
état de la situation dans le canton du Jura.
Roberto Segalla (VERTE-S)

Département de l'économie et de la santé

21. Postulat N° 462
Pénurie de médecins généralistes (entre autres):
un peu d'audace? Quentin Haas (PCSI)
22. Question écrite N° 3575
Loup y es-tu? Brigitte Favre (UDC)
23. Question écrite N° 3576
Hypothèse. Gauthier Corbat (Le Centre)
24. Question écrite N° 3581
Des médicaments pour maigrir et autres joyeusetés.
Quentin Haas (PCSI)

Département de la formation, de la culture et des sports

25. Arrêté portant modification de l'arrêté relatif au finan-
cement de la Fondation Jules Thurmann
26. Motion N° 1482
Halte à la spirale de violence dans nos écoles.
Brigitte Favre (UDC)

Département de l'environnement

27. Mise en œuvre de la mesure 708
du Plan équilibre 22-26
- 27.1 Modification de la loi sur la construction
et l'entretien des routes (première lecture)
- 27.2 Abrogation du décret sur le calcul des subven-
tions cantonales aux frais de construction des
routes communales (première lecture)
28. Motion N° 1479
Valorisons le plastique dans le Jura.
Ismaël Vuillaume (PVL)
29. Postulat N° 463
Identifier les subventions préjudiciables à la biodiver-
sité dans le Canton du Jura.
Céline Robert-Charrue Linder (VERTE-S)
30. Question écrite N° 3578
Etape d'aménagement 2040 sans « Convergence
2026 ». Baptiste Laville (VERTE-S)

Delémont, le 4 janvier 2024

Au nom du Parlement
La présidente: Pauline Godat
Le secrétaire général: Fabien Kohler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 19 décembre 2023**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé de membre de la
commission cantonale d'experts pour l'espèce chevaline
pour la fin de la période 2021-2025:

- M. Vincent Boillat, Le Bémont, est nommé
en remplacement de M. Olivier Donzé.

La présidence de la commission est confiée à M. Jean-
Marc Laville, en remplacement de M. Olivier Donzé.

La vice-présidence de la commission est confiée à M^{me}
Anne Froidevaux, en remplacement de M. Jean-Marc
Laville.

Le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2024.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

journalofficiel@lepays.ch

République et Canton du Jura

Entrée en vigueur

Par arrêté, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur au
20 décembre 2023:

- La modification du 11 octobre 2023 de la loi sur la pro-
tection et l'assurance des bâtiments.

Par arrêtés, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur
au 1^{er} janvier 2024:

- Arrêté du 11 octobre 2023 portant adhésion de la Répu-
blique et Canton du Jura à la convention intercantona-
le en matière de santé numérique du 11 mai 2023.
- La loi du 11 octobre 2023 relative à la compensation
partielle à l'égard des communes des effets financiers
du programme « Plan équilibre 22-26 ».
- La modification du 11 octobre 2023 de la loi de procé-
dure et de juridiction administrative et constitution-
nelle (Code de procédure administrative).
- La modification du 11 octobre 2023 du décret fixant les
émoluments judiciaires.
- La modification du 11 octobre 2023 de la loi d'organi-
sation judiciaire.
- La modification du 11 octobre 2023 de la loi instituant
le Conseil des prud'hommes.
- La modification du 11 octobre 2023 de la loi instituant
le Tribunal des baux à loyer et à ferme.
- La modification du 11 octobre 2023 de la loi d'introduc-
tion du Code de procédure civile suisse.

Delémont, le 19 décembre 2023.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Service de l'économie rurale

**Mise à jour des prescriptions
pour les marchés publics de bétail**

Les prescriptions pour les marchés publics de bétail ont
été mises à jour et entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Principales modifications:

- Montant des contributions: 110 francs pour les vaches
(selon les disponibilités budgétaires, une contribution
supplémentaire de 50 francs au plus est octroyée à
cette catégorie); 70 francs pour les autres animaux.
Les certificats d'ascendance et de productivité (CAP)
ne sont plus nécessaires;
- Seuls les animaux présentés sur une place du Canton
du Jura ont droit aux contributions;
- Les annonces de bétail doivent être faites par internet:

www.agrijura.ch → *Marché de bétail*
→ *Inscriptions aux marchés de bétail*

ou scanner le QR-code:



Passé le délai, des inscriptions peuvent encore être
acceptées, selon les marchés, mais par téléphone uni-
quement (Service de l'économie rurale, 032 420 74 12).

Les prescriptions peuvent être téléchargées sur le site
internet www.jura.ch/ecr → *Production animale*. Elles sont
également à disposition sur les places de marché et
peuvent être commandées au Service de l'économie
rurale (032 420 74 12).

Courtemelon, décembre 2023.

Le chef du Service de l'économie rurale:
Jean-Paul Lachat.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 246.1

Commune: Basse-Allaine

Localité: Montignez

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Renouvellement de conduites et de canalisations**

Tronçon: **Route du Prieuré
Du carrefour route de Lugnez
au carrefour rue du Jura**

Durée: **Du 15 janvier au 30 mars 2024**

Particularités: Au vu de la saison hivernale, ces travaux peuvent être décalés selon les conditions météorologiques

Renseignements: M. Yves-Alain Fleury, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 8 janvier 2024.

Le chef de section: Yves-Alain Fleury.

**Publications
des autorités judiciaires**

Chambre des avocats

Publication

La Chambre des avocats a radié, à sa demande et avec effet au 1^{er} janvier 2024, M^e Nathalie Stegmüller, née le 16 mars 1993, du Registre des avocats de la République et Canton du Jura.

Delémont, le 19 décembre 2023.

Le Président de la Chambre des avocats: Alain Steullet.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Les Bois

Assemblée de la Corporation bourgeoise de la 2^e Section des Bois, vendredi 26 janvier 2024, à 20h00, au local de la Bourgeoisie au Cerneux-Godat

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Election d'un-e président-e pour terminer la période.
3. Discuter et voter le budget 2024 et les différentes taxes 2024.
4. Divers.

Les Bois, le 26 décembre 2023.

Secrétariat de la Corporation de la 2^e Section.

Courtételle

Dépôt public de la mensuration officielle Courtételle lot 10, Courfaivre lot 4 et Châtillon lot 5, correspondants au périmètre de l'amélioration foncière de Courtételle

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance fédérale sur la mensuration officielle (OMO) du 18 novembre 1992, la commune de Courtételle dépose publiquement, du 12 janvier au 12 février 2024 inclusivement, en vue de son approbation par le géomètre cantonal:

- 10 plans cadastraux (comprenant également les secteurs de Châtillon lot 5 et Courfaivre lot 4);
- L'état descriptif des biens-fonds compris dans les lots.

Les documents cadastraux peuvent être consultés au Secrétariat communal de Courtételle. Les oppositions éventuelles, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser jusqu'au 12 février 2024 inclusivement au Secrétariat communal de Courtételle, Rue Emile Sanglard 5, 2852 Courtételle.

Courtételle, le 8 janvier 2024.

Conseil communal.

Delémont

Ouverture d'un nouvel établissement

Conformément à la loi sur les auberges, la Municipalité de Delémont informe que Monsieur Diniz Alves Abilio Kleuber prévoit l'ouverture du « Café-Restaurant Rio 90° » à la rue Denise Péronne 9 à 2800 Delémont.

Les heures d'ouvertures seront les suivantes:

Lundi:	fermé
Mardi:	9h00 à 14h00 / 18h00 à 21h00
Mercredi:	9h00 à 14h00 / 18h00 à 21h00
Jeudi:	9h00 à 14h00 / 18h00 à 21h00
Vendredi:	9h00 à 14h00 / 18h00 à 21h00
Samedi:	9h00 à 14h00 / 18h00 à 21h00
Dimanche:	fermé

Dépôt public: jusqu'au 9 février 2024.

Oppositions: écrites et motivées, reçues par le Secrétariat communal de Delémont jusqu'au 9 février 2024 inclusivement.

Delémont, le 3 janvier 2024.

Secrétariat communal.

Delémont

Réglementation de trafic

Vu la décision du Conseil communal du 28 novembre 2023, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les articles 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie la réglementation de stationnement suivante:

Stationnement – Place Monsieur Sud

- Changement du régime de stationnement de 2 places payantes qui seront modifiées en places gratuites, durée maximum 15 minutes.
- Marquage d'une nouvelle place jaune vers l'entrée des caves du Château.

La gestion du stationnement sera accompagnée des signaux suivants:

- 1 panneau de signalisation OSR N° 4.18 « Parcage autorisé » avec plaque complémentaire « 2 places – Maximum 15 minutes ».
- 1 panneau de signalisation OSR N° 2.50 « Interdiction de parquer » avec plaque complémentaire « Excepté – Caves du Château ».

La signalisation existante et contraire à la présente publication sera supprimée.

Le plan de stationnement N° UE-STA-133.dwg, sur lequel figure la signalisation et les marquages, fait partie intégrante de la présente publication et peut être consulté auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, Route de Bâle 1, 2800 Delémont.

La décision ne requiert pas l'approbation de l'Etat au sens de l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition à la présente décision dans les 30 jours. Les oppositions, écrites et dûment motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, Route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Delémont, le 21 décembre 2023.

Conseil communal.

Delémont

Réglementation de trafic

Vu la décision du Conseil communal du 12 décembre 2023, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les articles 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie la réglementation de stationnement suivante:

Stationnement – Rue de la Vauche Nord

- Changement de régime de 5 places de stationnement à la rue de la Vauche Nord actuellement en zone blanche, en places de stationnement contre paiement.

La gestion du stationnement sera accompagnée des signaux suivants:

- 2 panneaux de signalisation OSR N° 4.20 « Parcage contre paiement » avec plaque complémentaire « 5 places ». La durée de parcage sera gérée au moyen d'un horodateur.

La signalisation existante et contraire à la présente publication sera supprimée.

Le plan de stationnement N° UE-STA-134.dwg, sur lequel figure la signalisation et les marquages, fait partie intégrante de la présente publication et peut être consulté auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, Route de Bâle 1, 2800 Delémont.

La décision ne requiert pas l'approbation de l'Etat au sens de l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition à la présente décision dans les 30 jours. Les oppositions, écrites et dûment motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, Route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Delémont, le 21 décembre 2023.

Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Saint-Ursanne et environs

**Assemblée de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, mercredi 24 janvier 2024,
à 20h 00, à la cure de Saint-Ursanne**

Ordre du jour:

1. Accueil et ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée du 16 mai 2023.
Le procès-verbal complet peut être consulté à la cure de Saint-Ursanne, aux heures de bureau. Possibilité d'obtenir une copie sur demande au secrétariat de la cure et de le consulter sur le site www.cath-ajoie.ch.
3. Prendre connaissance et accepter le budget 2024 basé sur une quotité inchangée de 9,7%.
4. Modification du règlement: article 25.
5. Informations pastorales.
6. Divers.

Saint-Ursanne, le 7 janvier 2024.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Bure

Requérant: db Forêt et Jardin Sàrl, Route de Porrentruy 15, 2915 Bure. Auteur du projet: Wibois Sàrl, La Fonderie 4e, 2950 Courgenay.

Description de l'ouvrage: Construction d'un atelier de sylviculture et paysagiste avec bureau et local personnel + construction d'un couvert pour stockage de bois et d'un local pour carburants.

Cadastre: Bure. Parcelle N° 4878, sise à la Rue des Pommiers, 2915 Bure. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, Maa.

Dérogation requise: Dérogation concernant la distance aux limites.

Dimensions atelier: Longueur 35m00, largeur 14m00, hauteur 6m46, hauteur totale 8m48; couvert de stockage: longueur 20m00, largeur 12m50, hauteur 6m46, hauteur totale 8m48; local pour carburants: longueur 7m05, largeur 4m55, hauteur 3m26, hauteur totale 3m97.

Genre de construction: Bâtiments en béton et ossature bois, finition des façades en planches bois verticales, teinte naturelle; charpente bois, couverture en tôle anthracite. PAC air-eau; panneaux photovoltaïques; enrobé bitumeux; places de parc avec pavés filtrants.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Bure, Route de Porrentruy 4, 2915 Bure, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 février 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bure, le 11 janvier 2024.

Conseil communal.

Clos du Doubs / Saint-Ursanne

Requérants: Restaurant du Jura - Saint-Ursanne, Marie-France Bögli, Rue du 23-Juin 22, 2882 Saint-Ursanne; Restaurant du Jura - Saint-Ursanne, Alain Buchwalder, Rue du 23-Juin 22, 2882 Saint-Ursanne. Auteur du projet: Restaurant du Jura - Saint-Ursanne, Marie-France Bögli, Rue du 23-Juin 22, 2882 Saint-Ursanne.

Description de l'ouvrage: Mise en conformité de la ventilation et installation d'un canal de cheminée extérieur.

Cadastre: Saint-Ursanne. Parcelle N° 28, sise à la Rue du 23-Juin, 2882 Saint-Ursanne. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa. Plan spécial: Vieille Ville.

Dérogation requise: RCC, article CA16, point 3 (corps de cheminée).

Dimensions: Hauteur totale 5m60, diamètre 30 cm.

Genre de construction: Canal en acier galvanisé; chapeau en aluminium.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 février 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 21 décembre 2023.

Conseil communal.

Courtételle

Requérante: Margareta Simon, Chemin des Esserts 4, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Wamax Roshard SA, Beat Wolfisberg, Route de la Plaine 30, 1580 Avenches.

Description de l'ouvrage: Transformation de la fosse existante en petite station d'épuration individuelle pour l'assainissement des eaux usées.

Cadastre: Courtételle. Parcelle N° 3130, sise au lieu-dit Pré Selin, Chemin des Esserts 4, 2852 Courtételle. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT) + PRE.

Dimensions: Longueur 2m00, largeur 2m16, hauteur totale 2m53.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courtételle, Rue Emile Sanglard 5, 2852 Courtételle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 février 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtételle, le 8 janvier 2024.

Conseil communal.

Courtételle

Requérants: Joanna Lutz et Bastien Bernard, Rue du Vieux-Moulin 13, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Bastien Bernard, Rue du Vieux-Moulin 13, 2852 Courtételle.

Description de l'ouvrage: Transformation et assainissement du bâtiment existant.

Cadastre: Courtételle. Parcelle N° 1167, sise à la Rue du Cornat 48, 2852 Courtételle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA. Plan spécial: Ruisseau de Châtillon.

Dérogation requise: Article 40 al. b RCC (distance à la route communale).

Dimensions: Longueur 18m56, largeur 13m19, hauteur 5m70, hauteur totale 9m20.

Genre de construction: Matériaux façades: maçonnerie existante, renforcement ponctuel avec structure métallique, nouvelle ossature bois isolée, finition façades crépi blanc cassé et lambris bois vertical gris anthracite; toiture: tuiles existantes + nouvelles (teinte inchangée).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courtételle, Rue Emile Sanglard 5, 2852 Courtételle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 février 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtételle, le 8 janvier 2024.

Conseil communal.

Delémont

Requérant: Circosphère Centre des Arts du Cirque, Saint-Michel 5, 2800 Delémont. Auteur du projet: Burri et Partenaires sàrl, bureau d'architecture sia, Case postale 50, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Changement d'affectation d'une halle industrielle, bâtiment N° 40 aire SAFED, en infrastructure de loisirs pour Circosphère avec créations

de quelques aménagements intérieurs tels que vestiaires et WC/douches.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 375, sise à la Rue Emile-Boéchat, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MDb.

Dimensions bâtiment existant: Inchangées.

Genre de construction: Matériaux façades: nouveaux panneaux sandwichs à l'entrée, teinte: gris; toiture: inchangée.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 février 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 8 janvier 2024.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérants: Arnaud et Sophie Nicolas, Rue Vers la Croix 18, 2800 Delémont. Auteur du projet: Marti Arc Jura SA, Rue St-Maurice 11, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Construction d'un garage/stock de voitures avec couvert d'entrée, murs de soutènement et un cabanon de jardin.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 4912, sise à la Rue Vers-la-Croix 18, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa.

Dérogations requises: A la loi et/ou aux règlements, RCC article 61.

Dimensions: Longueur 10m50, largeur 5m86, hauteur 3m38.

Genre de construction: Matériaux façades: béton, teinte grise; toiture: végétalisée.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 février 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 8 janvier 2024.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Les Enfers

Requérants: Béatrice et Roland Péquignot, Sur l'Etang 14, 2363 Les Enfers. Auteur du projet: HyperSolaire Sàrl, Vanessa Maître, Pré la Dolaise 16L, 2718 Lajoux.

Description de l'ouvrage: Réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque de 16.2 kWc. Composée de 40 panneaux solaire 405W - LONGI LR5-54HIB 405W full black. Inven-

taire des sites bâtis: site d'importance nationale (ISOS).
Objectif de sauvegarde A.

Cadastre: Les Enfers. Parcelle N° 110, sise à 2363 Les Enfers. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre C.

Dérogation requise: Article 25 al. 3 du RCC (panneaux solaires).

Dimensions: Superficie totale 78,1 m² (40 panneaux).

Genre de construction: Couleur noire

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Enfers, Ecole 8, 2363 Les Enfers, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 février 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Enfers, le 12 décembre 2023.

Conseil communal.

Fontenais / Bressaucourt

Requérant: René Créchard, Rte Principale 75 A, 2904 Bressaucourt. Auteur du projet: Aurelio Iovine, Allée de Soupirs 3, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Transformation et déconstruction partielle du bâtiment existant 75A comprenant une habitation avec logements, mitoyen au rural désaffecté; agrandissement ouest de l'habitation; pose de panneaux PV en toiture

Cadastre: Bressaucourt. Parcelle N° 2269, sise à la Route Principale, 2904 Bressaucourt. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogations requises: Hors zone à bâtir (24 LAT), article 148 al. 1 RCC, article 197 al. 1 (révision PAL).

Dimensions: Longueur 21m00, largeur 19m50, hauteur 7m70, hauteur totale 12m65.

Genre de construction: Matériaux façades: maçonnerie existante et ossature bois isolée, finitions en crépi blanc et en tôles Montana anthracite; toiture: charpente bois isolée, finition en tôles Montana anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Fontenais, Place de la Fontaine 208, 2902 Fontenais, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 février 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fontenais, le 11 janvier 2024.

Conseil communal.

Fontenais / Bressaucourt

Requérants: Sophie et François-Xavier Petignat-Laville, Sur la Côte 205, 2904 Bressaucourt. Auteur du projet: atelier.frd Sàrl, Rue du 23-Juin 65, 2905 Courtedoux.

Description de l'ouvrage: Construction d'une véranda et d'une piscine.

Cadastre: Bressaucourt. Parcelle N° 1363, sise à la rue Sur la Côte, 2904 Bressaucourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa. Plan spécial: En Vadin

Dimensions véranda: Longueur 10m02, largeur 5m00, hauteur 3m10, hauteur totale 3m10; local technique piscine et couverture rétractable piscine: longueur 14m40, largeur 7m00, hauteur et hauteur totale 2m70; piscine: longueur 8m40, largeur 4m20, profondeur 1m70.

Genre de construction: Matériaux façades véranda: ossature bois, finition ext. en panneaux stratifiés anthracite; toiture: toiture plate non accessible, fini gravier; piscine: béton et carrelage.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Fontenais, Place de la Fontaine 208, 2902 Fontenais, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 février 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fontenais, le 11 janvier 2024.

Conseil communal.

Haute-Ajoie / Roche d'Or

Requérantes: Béatrice Wesp, Schöllenenstrasse 27, 4054 Basel; Emilie Hennemann, Vie de Grandgourt 26, 2925 Buix.

Description de l'ouvrage: Aménagement d'un poêle à bois avec tubage extérieur.

Cadastre: Roche d'Or. Parcelle N° 199, sise à la Route principale 10d, 2912 Roche d'Or. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dimensions tubage: Hauteur totale 4m80.

Genre de construction: Poêle à bois, cheminée manteau inox.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Ajoie, L'Abbaye 114, 2906 Chevenez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 février 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 8 janvier 2024.

Conseil communal.

Haute-Ajoie / Réclère

Requérante: Fenaco Société Coopérative Berne, Mario Capun, Erlachstrasse 5, 3001 Berne. Auteur du projet: Grama Concept Sàrl, Jean Châtelain 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Agrandissement du dépôt d'urée existant par la construction de trois bâtiments contigus.

Cadastre: Réclère. Parcelle N° 120, sise au lieu-dit Vergers de la rue dessous, Le Bout-d'chus 18a, 2912 Réclère. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, Zone du village + Zone agricole.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dimensions: Longueur 52m50, largeur 14m70, hauteur 4m00, hauteur totale 9m21.

Genre de construction: Matériaux façades: radier et murets béton + ossature bois, finition avec lambris vertical, couleur bois naturel; toiture: charpente bois, couverture tuiles rouges.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Ajoie, L'Abbaye 114, 2906 Chevenez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 janvier 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 8 janvier 2024.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérant: Cotrim SA, Route de Porrentruy 5, 2942 Alle. Auteur du projet: Variante B SA, Route de Porrentruy 5, 2942 Alle.

Description de l'ouvrage: Rénovation d'une maison de village et création d'un carport et places de parc.

Cadastre: Bassecourt. Parcelles N°s 131 et 127, sises à la Rue de la Papeterie, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAb.

Dérogations requises: A la route communale, article 50 du RCC.

Dimensions carport: Longueur 10m68, largeur 5m30, hauteur 2m20, hauteur totale 3m03.

Genre de construction: Façades: crépi gris et bois beige; toiture: tuiles terre cuite.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 février 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 8 janvier 2024.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérant et auteur du projet: Stephan Grimm, Mitzlisgrabenweg 11, 4124 Schönenbuch.

Description de l'ouvrage: Construction d'une Tiny House.

Cadastre: Bassecourt. Parcelle N° 2637, sise au lieu-dit Berlincourt, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAb. Plan spécial: Le Malé.

Dérogation requise: Article 3.5 al. 2 du PS Le Malé.

Dimensions: Longueur 10m00, largeur 5m22, hauteur 4m70, hauteur totale 5m70.

Genre de construction: Façades: bardage bois brun et crépi blanc; toiture: tôle anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 février 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 8 janvier 2024.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérant: Lachat Immobilier Sàrl, Rue de l'Eglise 25, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: Lachat Construction Sàrl, Rue de l'Eglise 16, 2854 Bassecourt.

Description de l'ouvrage: Construction de deux villas individuelles à toit plat sur 2 niveaux avec garage et technique; terrasse non couverte, pose d'une PAC et de panneaux photovoltaïques en toiture.

Cadastre: Bassecourt. Parcelles N°s 4603 et 4604, sises à la Rue des Grands Prés, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Longueur 9m01, largeur 9m00, hauteur 6m20, hauteur totale 6m20.

Genre de construction: Façades: Thermocellit 42.5 et greige; toiture: toiture plate gravier gris.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 février 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 8 janvier 2024.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Undervelier

Requérant: Dominique Frésard, Frénois 1, 2863 Undervelier. Auteur du projet: La Courtine SA, Rte de Bollement 3, 2873 Saulcy.

Description de l'ouvrage: Construction d'un rural avec fosse à lisier; l'article 97 LAg est applicable.

Cadastres: Undervelier. Parcelles N°s 411 et 620; Bassecourt, N°s 1683 et 4606; sises à la rue Frénois, 2863 Undervelier. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dimensions: Longueur 47m20, largeur 17m60, hauteur 6m59, hauteur totale 6m93.

Genre de construction: Façades: béton, lames bois; toiture: tôle isolée.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 février 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 8 janvier 2024.

Conseil communal.

Val Terbi / Vermes

Requérant et auteur du projet: Eric Estoppey, Aux Viviers 68k, 2829 Vermes.

Description de l'ouvrage: Régularisation portant sur les constructions: 1. Avant-toit/couvert en partie fermé vers entrée principale. 2. Cabanon de jardin. 3. Carnotzet.

Cadastre: Vermes. Parcelle N° 799, sise à la rue Aux Viviers 68k, 2829 Vermes. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogations requises: A la loi et/ou aux règlements, hors zone à bâtir (24 LAT), à la forêt (21LFOR).

Dimensions et genre de construction: 1. Avant-toit: 6m33 x 3m07 x 2m35/2m60; façades: bois, brun foncé; toiture: papier bitumineux. 2. Cabanon de jardin: 3m42 x 2m79 x 2m00/2m90; façades: bois, brun foncé; toiture: éternit ondulée, teinte noire. 3. Carnotzet: 5m41 x 2m88 x 2m50/2m50; façades: bois; toiture: éternit ondulée, teinte noire.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 février 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 18 décembre 2023.

Conseil communal.

Val Terbi / Vermes

Requérants: Matthieu Dessarzin et Eric Rigoli, Rue de l'Eglise 9, 2829 Vermes. Auteur du projet: 360° COMTE Entreprise Générale SA, Arnaud Bron, Route de Moutier 93, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec terrasse couverte et couvert vers l'entrée; démolition d'une partie du muret existant, installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur et pose de panneaux solaires en toiture. Aménagement d'une place en grilles gazon avec places de stationnement; selon plans déposés.

Cadastre: Vermes. Parcelle N° 30, sise à la Rue de l'Eglise, 2829 Vermes. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dérogations requises: A la loi et/ou aux règlements, article CA16 point 3 RCC (toiture), article CA16 point 6 RCC (capteurs solaires).

Dimensions: Longueur 18m51, largeur 16m40, hauteur 3m79, hauteur totale 4m56.

Genre de construction: Matériaux façades: isolation périphérique crépie teinte blanc cassé et façade ventilée avec revêtement bois; toiture: toiture en pente avec tuiles anthracite et toiture plate avec gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 février 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 18 décembre 2023.

Conseil communal.

Val Terbi / Vicques

Requérant: Swisscom Suisse SA, Dimitri Zavagnin, Route des Arsenaux 41, 1701 Fribourg. Auteur du projet: Axians Suisse SA, Mike Fridelance, En Budron H10, 1052 Mont-sur-Lausanne.

Description de l'ouvrage: Modification d'une installation de communication mobile existante pour le compte de Sunrise GmbH et nouvelle installation de communication mobile (3G-4G-5G) pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec mât, systèmes techniques et nouvelles antennes. BA524-3/Vicques; selon plans déposés.

Cadastre: Vicques. Parcelle N° 898, sise à la rue En Chaipelet, 2824 Vicques. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dimensions: Longueur 8m00, largeur 4m24, hauteur totale 25m00.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 janvier 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 18 décembre 2023.

Conseil communal.

Vendlincourt

Requérant: Erich Heiniger, Les Grasses 28, 2943 Vendlincourt. Auteur du projet: Ernest Roth SA, Isabelle Veillard, Faubourg Saint-Germain 5, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Modification et agrandissement du bâtiment N° 28A pour vaches et veaux + construction d'une fourragère et couverture de la fosse existante.

Cadastre: Vendlincourt. Parcelle N° 93, sise à la rue Les Gasses, 2943 Vendlincourt. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (article 24 LAT).

Dimensions principales: Longueur 30m21, largeur 21m65, hauteur max. 3m81,

Genre de construction: Façades: radier et murets béton, ossature bois, finition façades avec lambris vertical gris-brun; toiture: charpente bois, couverture éternit rouge.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Vendlincourt, Milieu du Village 2, 2943 Vendlincourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 février 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vendlincourt, le 8 janvier 2024.

Conseil communal.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Madame Sandrine Crevoisier, adjointe au chef du Service juridique, tél. 032 420 56 30, courriel: secre.jur@jura.ch.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 26 janvier 2024** et comporter la mention « Postulation Agent-e de probation ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service juridique met au concours des postes d'

Agent-e-s de probation (taux total de 250% à partager)

Mission: Assurer le suivi des personnes placées sous assistance de probation au sens du Code pénal ou faisant l'ob-

jet de mesures de substitution à la détention avant jugement au sens du Code de procédure pénale. Favoriser la prévention de la récidive chez les personnes prises en charge et développer leur intégration sociale et professionnelle. Assurer un rôle de soutien et de contrôle auprès des probationnaires et contribuer ainsi au maintien de la sécurité publique. Assurer le suivi social des personnes incarcérées dans le canton du Jura. Participer à la mise en place des mesures de surveillance électronique.

Profil: Etre au bénéfice d'un Bachelor HES en travail social ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Connaissances approfondies des problèmes sociaux et de la sécurité sociale ainsi que du domaine pénal. Deux à quatre ans d'expérience dans le domaine. Sens de l'organisation et résistance au stress. A l'aise avec la gestion des conflits et les outils de communication. Permis de conduire souhaité. Un extrait du casier judiciaire sera demandé au cours de la procédure de qualification.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice administratif-ve Vb / Classe 15.

Merci d'indiquer dans la postulation le taux d'activité souhaité.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

journalofficiel@lepays.ch

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à l'engagement du titulaire à une autre fonction, l'Office des poursuites et faillites de Delémont met au concours un poste de

Collaborateur-trice administratif-ve à 80-100%

Mission: Travaux en matière de poursuites et faillites, plus spécialement les commandements de payer (enregistrement des poursuites, notification des actes de poursuites, etc.) ainsi que responsable formation des apprenti-e-s/stagiaires.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans dans le domaine des poursuites, juridique, sociale ou domaine équivalent. Sens de l'organisation et des priorités, rigueur, maîtrise dans la communication, capacité à faire face à des interruptions du travail de réflexion, forte résistance au stress, aptitude à travailler de manière indépendante et en équipe, entreprenant, empathie, facilité en informatique et sens de la solidarité au sein d'une équipe. Des connaissances de l'allemand constituent un atout. Permis de conduire souhaité.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice administratif-ve IIIa / Classe 9.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Antoine Varrin, préposé à l'Office des poursuites et faillites de Delémont, tél. 032 420 56 62.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 26 janvier 2024** et comporter la mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve IIIa à 80-100% PFD ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



La Police cantonale met au concours le poste d'

Assistant-e de sécurité publique au groupe circulation à 80-100%

Mission: Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observa-

tion des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Participer aux contrôles et aux mesures en matière de circulation routière. Escorter des transports spéciaux. Effectuer des prestations administratives en lien avec les activités POC et notamment le suivi des infractions liées aux contrôles de la vitesse des usagers de la route. Collaborer et se suppléer entre assistant-e-s de sécurité publique du groupe circulation. Assurer des tâches de soutien aux agent-e-s POC.

Profil: Etre au bénéfice d'un certificat fédéral de capacité. Etre titulaire du certificat d'assistant-e de sécurité publique ou être disposé-e à suivre cette formation. Etre titulaire du permis de conduire. Etre titulaire d'une autorisation d'établissement (permis C) ou de la nationalité suisse. Etre apte à travailler dans un environnement informatisé. Jouir d'une bonne condition physique et être disposé-e à effectuer des horaires irréguliers et de nuit. Jouir d'une bonne réputation. Faire preuve de dynamisme et de gestion organisationnelle. Aptitude à la communication orale et écrite. Sens du travail en équipe.

Fonction de référence et classe de traitement:

Assistant-e de sécurité publique / Classe 9.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Sur l'ensemble du canton du Jura.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du major Eric Froidevaux, chef de la gendarmerie, 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch

(avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 26 janvier 2024** et comporter la mention « Postulation Assistant-e de sécurité publique au groupe circulation ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



La Police cantonale met au concours le poste d'

Assistant-e de sécurité publique à 80-100%

Mission: Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observa-

tion des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Effectuer les transports. Effectuer des prestations administratives en lien avec les activités POC, telles que les réquisitions ou les notifications. Assurer des tâches de soutien aux agent-e-s POC, notamment dans le domaine logistique. Pouvoir être appelé-e à appuyer la centrale d'engagement et des télécommunications ou à effectuer des tâches de contrôle du trafic routier, notamment en collaboration avec le groupe circulation.

Profil: Etre au bénéfice d'un certificat fédéral de capacité. Etre titulaire du certificat d'assistant-e de sécurité publique ou être disposé-e à suivre cette formation. Etre titulaire du permis de conduire. Etre titulaire d'une autorisation d'établissement (permis C) ou de la nationalité suisse. Etre apte à travailler dans un environnement informatisé. Jouir d'une bonne condition physique et être disposé-e à effectuer des horaires irréguliers et de nuit. Jouir d'une bonne réputation. Faire preuve de dynamisme et de gestion organisationnelle. Aptitude à la communication orale et écrite. Sens du travail en équipe

Fonction de référence et classe de traitement:

Assistant-e de sécurité publique / Classe 9.

Entrée en fonction: A définir.

Lieu de travail: Sur l'ensemble du canton du Jura.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du lieutenant Jonathan Spitznagel, responsable de la Section I de la gendarmerie, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch

pant l'ensemble des documents) **jusqu'au 2 février 2024** et comporter la mention « Postulation Assistant-e de sécurité publique-Transports ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les écoles jurassiennes primaires et secondaires, des postes de

Travailleurs sociaux

(taux total de 300% à partager)

Contrat de durée indéterminée

Mission : Développer et mettre en place les conditions nécessaires à même de couvrir les besoins éducatifs particuliers des élèves, avec pour objectif le développement optimal de leur personnalité. Contribuer au développement psychique, intellectuel, affectif et social des élèves. Assurer un encadrement éducatif en collaborant avec les enseignants et en apportant ses compétences et connaissances professionnelles. Renforcer le lien école-famille et favoriser la collaboration des professionnels dans le travail avec la famille des élèves concernés.

Profil: Etre au bénéfice d'un Bachelor HES en travail social ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Connaissances du système scolaire jurassien. Expérience professionnelle d'au minimum trois ans dans le domaine éducatif. Permis de conduire indispensable.

Lieu de travail:

Ecoles primaires et secondaires jurassiennes.

Taux d'activité: L'emploi sera annualisé et l'activité se déroulera principalement durant le temps scolaire.

Merci d'indiquer dans la postulation le taux d'activité souhaité.

Fonction de référence et classe de traitement:

Educateur-trice III – Classe 13

Entrée en fonction: A convenir.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Fred-Henri Schnegg, chef du service de l'enseignement, au 032 420 54 14.

Les candidatures, accompagnées de votre lettre de motivation, CV personnel, d'une copie de vos titres de formation, d'un extrait des poursuites et d'un extrait de votre casier judiciaire doivent être envoyées par e-mail à l'adresse sen.postulations@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 2 février 2024** et comporter la mention « Postulation Travailleurs sociaux ».

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire de la Cœuvatte le poste de

Directeur ou directrice primaire

(contrat de durée indéterminée;
la titulaire est candidate d'office)

Mission : Diriger le cercle scolaire et son personnel. Encadrer et organiser les activités de l'école ainsi que les relations entre les parents et l'école. Coordonner les activités

du personnel enseignant. Exécuter les tâches administratives et de gestion liées à l'animation du cercle scolaire.

Profil: Bachelor HEP; expérience professionnelle de 2-4 ans minimum; formation pour directeur-trice d'institution de formation (pourra être acquise en cours d'emploi).

Lieu de travail: Ecole primaire de la Cœuvatte.

Taux d'activité: Direction: 6 leçons hebdomadaires. Enseignement: A définir en fonction des souhaits du candidat.

Fonction de référence et classe de traitement:

Directeur-trice d'école I / Classe 17

Entrée en fonction: 1^{er} août 2024

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du président de la commission d'école, Monsieur Flavien Henry au 079 886 46 56

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », au président de la commission d'école, Monsieur Flavien Henry, Le Coinat 58, 2933 Dampheux-Lugnez, **jusqu'au 24 janvier 2024**.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (lettre de motivation, CV, copies des titres, etc.), d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire) et d'un extrait de poursuites.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire des Bois le poste de

Directeur ou directrice primaire

(contrat de durée indéterminée;
le titulaire est candidat d'office)

Mission : Diriger le cercle scolaire et son personnel. Encadrer et organiser les activités de l'école ainsi que les relations entre les parents et l'école. Coordonner les activités du personnel enseignant. Exécuter les tâches administratives et de gestion liées à l'animation du cercle scolaire.

Profil: Bachelor HEP; expérience professionnelle de 2-4 ans minimum; formation pour directeur-trice d'institution de formation (pourra être acquise en cours d'emploi).

Lieu de travail: Ecole primaire des Bois

Taux d'activité: Direction: 7 leçons hebdomadaires. Enseignement: A définir en fonction des souhaits du candidat.

Fonction de référence et classe de traitement:

Directeur-trice d'école I / Classe 17

Entrée en fonction: 1^{er} août 2024

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la présidente de la commission d'école, Madame Nathalie Bilat au 078 687 09 91

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la présidente de la commission d'école, Madame Nathalie Bilat, Route de Bieufond 14, 2336 Les Bois, **jusqu'au 24 janvier 2024**.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (lettre de motivation, CV, copies des titres, etc.), d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire) et d'un extrait de poursuites.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire d'Alle le poste de

Directeur ou directrice primaire

(contrat de durée indéterminée)

Mission : Diriger le cercle scolaire et son personnel. Encadrer et organiser les activités de l'école ainsi que les relations entre les parents et l'école. Coordonner les activités du personnel enseignant. Exécuter les tâches administratives et de gestion liées à l'animation du cercle scolaire.

Profil : Bachelor HEP; expérience professionnelle de 2-4 ans minimum; formation pour directeur-trice d'institution de formation (pourra être acquise en cours d'emploi).

Lieu de travail : Ecole primaire d'Alle

Taux d'activité : Direction: 8 leçons hebdomadaires. Enseignement: A définir en fonction des souhaits du candidat.

Fonction de référence et classe de traitement :

Directeur-trice d'école I / Classe 17

Entrée en fonction : 1^{er} août 2024

Renseignements : Peuvent être obtenus auprès de la présidente de la commission d'école, Madame Gianna Germano, au 078 790 15 51.

Postulation : Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la présidente de la commission d'école, Madame Gianna Germano, Oeuches Domont 4, 2942 Alle, **jusqu'au 24 janvier 2024.**

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (lettre de motivation, CV, copies des titres, etc.), d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire) et d'un extrait de poursuites.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire de Fontenais le poste de

Directeur ou directrice primaire

(contrat de durée indéterminée)

Mission : Diriger le cercle scolaire et son personnel. Encadrer et organiser les activités de l'école ainsi que les relations entre les parents et l'école. Coordonner les activités du personnel enseignant. Exécuter les tâches administratives et de gestion liées à l'animation du cercle scolaire.

Profil : Bachelor HEP; expérience professionnelle de 2-4 ans minimum; formation pour directeur-trice d'institution de formation (pourra être acquise en cours d'emploi).

Lieu de travail : Ecole primaire de Fontenais

Taux d'activité : Direction: 7 leçons hebdomadaires. Enseignement: à définir en fonction des souhaits du candidat.

Fonction de référence et classe de traitement :

Directeur-trice d'école I / Classe 17

Entrée en fonction : 1^{er} août 2024

Renseignements : Peuvent être obtenus auprès de la présidente de la commission d'école, Madame Aline Habermacher au 078 856 31 46.

Postulation : Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la présidente de la commission d'école, Madame Aline Habermacher, Rue des Vergers 754, 2902 Fontenais, **jusqu'au 24 janvier 2024.**

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (lettre de motivation, CV, copies des titres, etc.), d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire) et d'un extrait de poursuites.

Commune de Cornol

La commune de Cornol met au concours les postes suivants pour l'UAPE La Cornoline et la voirie:

• 1 assistant socio-éducatif H/F (40%)

Missions principales : Encadrement d'un groupe d'enfants sous la responsabilité d'un-e éducateur-trice. Contribuer à l'épanouissement physique, psychologique et affectif des enfants. Participation régulière aux colloques. Aide dans les tâches quotidiennes. Participation aux sorties.

Profil : Diplôme d'ASE ou titre jugé équivalent. Minimum 3 ans d'expérience post-formation dans le domaine des crèches/UAPE. Savoir faire preuve de souplesse dans les horaires ou lors de vacances ou maladie. Posséder une voiture serait un atout pour les sorties ou autres activités.

Nous vous offrons : Une activité intéressante, diversifiée et exigeante; une ambiance de travail agréable au sein d'une équipe motivée.

Traitement : Assistant-e socio-éducatif-ve / Classe 8 selon l'échelle des traitements et fonctions en vigueur de la RCJU.

Entrée en fonction : A convenir.

• 1 aide-conciergerie H/F (40%)

Missions principales : Nettoyages du bâtiment scolaire et de la halle de gymnastique (travaux intérieurs uniquement) sous la supervision des voyers communaux.

Profil : Cahier des charges à disposition sur le site internet de la commune de Cornol ou au secrétariat communal.

Traitement : Aide-conciergerie / Classe 1 de l'échelle des traitements et fonctions en vigueur de la RCJU.

Entrée en fonction : A convenir.

Les offres de services, accompagnées d'un curriculum vitae ainsi que des documents usuels, sont à adresser **au plus tard le 31 janvier 2024**, par courrier, avec la mention « Postulation ASE » ou « Postulation aide-conciergerie » au Conseil Communal de Cornol, Route des Rangiers 5, 2952 Cornol.

Pour tout renseignement, prière de vous adresser au Secrétariat communal de Cornol au 032 462 25 88.

Commune de Courrendlin

Le Conseil communal met au concours le poste suivant:

Apprenti-e agent d'exploitation

Durée de l'apprentissage : 3 ans

Début de l'apprentissage : août 2024

Nous offrons une place d'apprentissage au sein de l'Administration communale, où l'apprenti-e sera appelé-e à réaliser un travail varié et intéressant dans les services de voirie et conciergerie, et pourra obtenir au terme des trois années de formation un CFC d'agent d'exploitation.

Les candidatures manuscrites, visées par le détenteur de l'autorité parentale, ainsi que les copies du livret scolaire, sont à adresser à: Secrétariat communal, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin, avec la mention « Postulation apprenti-e » sur l'enveloppe.

Le Secrétariat communal, téléphone 032 436 10 70, se tient à disposition pour fournir tous renseignements utiles aux intéressés.

Délai de postulation : 31 janvier 2024

**H\UTE
ÉC-LE
PÉDAGOGIQUE**
BEJUNE

La Haute École Pédagogique BEJUNE forme les enseignant-e-s des cantons de Berne (partie franco-phonie), du Jura et de Neuchâtel. Elle déploie ses activités sur trois sites, situés à Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds.

La HEP-BEJUNE met au concours les postes suivants:

Responsable des médiathèques à 60%

**Collaboratrice administrative
ou collaborateur administratif à 50%**

Plus d'informations sur www.hep-bejune.ch/emploi

Délai de postulation: **2 février 2024**

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur/Entité adjudicatrice: Syndicat d'améliorations foncières de Haute-Ajoie
Service organisateur/Entité organisatrice: Bureau Rolf Eschmann SA, à l'attention de Bernard Studer, Rue des Montates 20, 2855 Glovelier, Suisse. Téléphone 032 435 56 79. E-mail: info@eschmann-geometre.ch
- 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**
Service de l'économie rurale, à l'attention de Claude Ciochi, Courtemelon - Case postale 131, 2852 Courtételle, Suisse. Téléphone 032 420 74 10, E-mail: claudc.ciochi@jura.ch
- 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**
26.1.2024
Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.
- 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**
Date: 23.2.2024.
Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.
- 1.5 Date de l'ouverture des offres:** 28.2.2024
Lieu: Courtemelon.
Remarques: Il est possible que la date d'ouverture soit décalée d'un ou deux jours. L'ouverture des offres n'est pas ouverte au public.
- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**
Autres collectivités assumant des tâches communales
- 1.7 Mode de procédure choisi**
Procédure ouverte
- 1.8 Genre de marché**
Marché de services
- 1.9 Marchés soumis aux accords internationaux**
Non

2. Objet du marché

- 2.1 Catégorie de services CPC:**
[12] Architecture, conseils et études techniques, services techniques intégrés, aménagement urbain et architecture paysagère; conseils afférents à caractère scientifique et technique
- 2.2 Titre du projet du marché**
Etude nature et paysage du RP Haute-Ajoie
- 2.4 Marché divisé en lots?**
Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV:
90712400 – Services de gestion des ressources naturelles et de planification de la stratégie de conservation
90721100 – Services de protection du paysage
71313000 – Services de conseil en ingénierie de l'environnement
- 2.6 Objet et étendue du marché**
Réalisation de l'étude nature et paysage à l'intérieur du périmètre du remaniement parcellaire de Haute-Ajoie d'une superficie totale d'environ 2350 ha. Prestations attendues:
 1. Direction de projet
 2. Récolte et synthèse des documents existants
 3. Inventaire de détail de l'état initial
 4. Analyse du projet général
 5. Collaboration à l'établissement du projet de nouvelle répartition des terres
 6. Collaboration à la révision du plan de zones de protection (PAL) dans le périmètre RP
 7. Mise en réseau
 8. Bilan final du remaniement parcellaire
 9. Procédure
- 2.7 Lieu de la fourniture du service**
Commune de Haute-Ajoie
Localités de Chevenez, Réclère, Roche d'Or et Damvant
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
Début: 1.4.2024. **Fin:** 31.12.2037
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
Non
- 2.9 Options**
Non
- 2.10 Critères d'adjudication**
Conformément aux critères cités dans les documents
- 2.11 Des variantes sont-elles admises?**
Non
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**
Non
- 2.13 Délai d'exécution**
Début: 1.4.2024. **Fin:** 31.12.2037

3. Conditions

- 3.1 Conditions générales de participation**
Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions/garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

3.3 Conditions de paiement

Selon Règlement de la procédure

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Selon Règlement de la procédure

3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

3.6 Sous-traitance

Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Prix: aucun

Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis

3.10 Langues

Langues acceptées pour les offres: Français

Langue de la procédure: Français

3.11 Validité de l'offre

12 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

à l'adresse suivante: Bureau Rolf Eschmann SA, à l'attention de Bernard Studer, Rue des Montates 20, 2855 Glovelier, Suisse. E-mail: info@eschmann-geometre.ch

Dossier disponible à partir du:

11.1.2024 jusqu'au 9.2.2024

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

Le dossier peut uniquement être demandé par courrier ou par courriel (pas par téléphone).

En cas de demande du dossier par courriel, demander un accusé de réception.

3.13 Conduite d'un dialogue

Non

4. Autres informations**4.6 Autres indications**

L'ouverture des offres n'est pas publique. Le procès-verbal d'ouverture des offres sera affiché au Service de l'économie rurale pendant 15 jours, après la date de l'ouverture des offres. Les soumissionnaires peuvent recevoir une copie du procès-verbal d'ouverture par courriel sur demande à l'organisateur. Le Service de l'économie rurale ne donnera aucun renseignement par téléphone, par fax ou courriel.

4.8 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Divers**Avis de mise à ban**

La parcelle N° 87 du ban de Courrendlin est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 19 décembre 2023.

La Juge civile: Corinne Suter.